



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 8 juillet 2022

Communiqué de presse

Saisie de plusieurs centaines d'oursins blancs lors d'une opération de contrôle de braconniers à Cap Chevalier.

Mardi 05 juillet, la direction de la mer a organisé une opération de contrôle inter-administration ayant pour cible un réseau de braconnage d'oursins sur le site de Cap Chevalier. Cette opération a réuni l'unité littorale des affaires maritimes (ULAM), la brigade nautique de la gendarmerie et le service départemental de l'office français de la biodiversité (OFB) et a conduit à l'appréhension de deux navires et de plus de 1 200 spécimens d'oursins blancs.

L'oursin blanc (*tripneustes ventricosus*) est une espèce protégée en Martinique du fait de la fragilité et de la raréfaction de la ressource. A cet effet, seuls les pêcheurs professionnels peuvent être autorisés à pêcher cette espèce lors d'une période d'ouverture déterminée par décision du directeur de la mer, sur proposition du comité des pêches (organisation professionnelle des pêcheurs). En dehors de cette période, la pêche des oursins blancs est strictement interdite et expose les contrevenants à des sanctions pénales pouvant aller jusqu'à 22 500 euros d'amende.

Le 05 juillet, les équipes de contrôle ont constaté la présence de deux embarcations de petite taille à proximité de Cap Chevalier. Plusieurs plongeurs équipés de palmes, masques et tubas se relayaient pour remonter des oursins à bord des embarcations, avant que ces derniers ne soient déchargés à terre pour être cassés et qu'en soient extraites les gonades propres à la consommation.

Des contrevenants ont pu être auditionnés et verbalisés par la gendarmerie. Les deux navires et le matériel de pêche ont été saisis. Les oursins encore vivants ont été instantanément remis à la mer.